

VOUS DEMANDEZ VOTRE RETRAITE DANS LE CADRE DU CUMUL EMPLOI RETRAITE

LISEZ IMPÉRATIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES



Les dates de liquidation dans les autres régimes de bases et complémentaires français et étrangers, permettent de déterminer la date d'effet de retraite retenue par la CNBF.

Pour cela, avant toute chose vous devez vérifier si vous avez un droit dans un autre régime (de base ou complémentaire) et le cas échéant en demander la liquidation sans tarder.

Il est impossible de renoncer à un droit, celui-ci sera alors considéré comme non liquidé.

Pour justifier de vos démarches, vous devez nous adresser la copie de la notification de vos différentes retraites et/ou remplir l'attestation sur l'honneur jointe.

→ **Contacts pour vos démarches**

Régimes de base :

cnav/cram/crav, msa, rsi, professions libérales, fonction publique...

Site internet :

http://www.info-retraite.fr/index.php?id=contacts_organisations

Régimes complémentaires : Arrco, Agirc, Ircantec ...

Contactez le CICAS : 0820 200 189

Site internet :

<http://www.agirc-arrco.fr/particuliers/particuliers-utiles/annuaire-des-cicas/>

Pour toutes autres questions, contactez-nous

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT